



Always Designing
for People®

Plus de trois quarts des télétravailleurs effectuent des heures supplémentaires non rémunérées

- 76 % des télétravailleurs, contre 51 % de leurs collègues sur site, déclarent effectuer des heures supplémentaires non rémunérées.
- Les salariés à distance travaillent en moyenne l'équivalent de 7,65 heures par semaine sans être payés contre 4,3 heures pour ceux qui exercent sur site.
- 70 % des télétravailleurs, contre 58 % de leurs collègues sur site, ressentent au moins une fois par semaine du stress au travail.
- Plus de la moitié (54 %) estiment que le télétravail rend plus difficile la détection par les managers au sein de leurs équipes de problèmes de santé mentale, de gestion du stress ou de charge de travail.
- Les télétravailleurs sont plus enclins à se sentir optimistes concernant les 5 prochaines années au niveau professionnel (76 %) que leurs homologues qui se déplacent sur leur lieu de travail (69 %).
- Ils sont 67 %, contre 45 % des collaborateurs sur site, à avoir songé à se réorienter au cours des 12 derniers mois.

Nanterre, 16 décembre 2022 – À la suite de la crise du Covid-19, le télétravail et le travail hybride font désormais plus largement partie du paysage professionnel. Les accords de télétravail ont ainsi été multipliés par dix en quatre ans selon la Dares. S'il existe de nombreux avantages à travailler chez soi ou à distance, c'est cependant loin d'être la panacée. C'est ce que révèle l'enquête intitulée « [People at Work 2022 : l'étude Workforce View](#) » d'ADP, pionnier et leader mondial des solutions de Ressources Humaines, réalisée auprès de plus de 32 924 actifs dans 17 pays, dont près de 2 000 en France.

Des télétravailleurs optimistes et enclins à se réorienter

Les télétravailleurs sont plus enclins à se sentir optimistes concernant les 5 prochaines années au niveau professionnel (76 %), comparé à 69 % de leurs pairs qui se déplacent sur leur lieu de travail. Faut-il y voir un lien avec la volonté de nombre d'entre eux de changer de plan de carrières ? Ils sont ainsi bien plus sujets que leurs homologues qui travaillent sur site à y avoir songé au cours des 12 derniers mois (67 % contre 45 %). Les différentes options vont du changement de secteur d'activité (21 %), à la demande d'un congé sabbatique (20 %), du passage d'un temps plein à un temps partiel (15 %), jusqu'au lancement de leur propre activité (13 %).

Un stress accentué en télétravail

L'étude montre que le télétravail n'évite pas certains écueils. Ainsi, contrairement au reste du monde (24 %) ou même à la moyenne européenne (33 %), les salariés avec enfants en France estiment en majorité que le télétravail a rendu plus difficile leur gestion de la parentalité (41 %). Seuls 22 % pensent que cette pratique a facilité leur vie en tant que parent qui travaille, contre 46 % au niveau monde.

De plus, il semblerait que le travail à distance accentue le stress. En effet, 70 % des télétravailleurs (contre 58 % de leurs collègues sur site) ressentent au moins une fois par semaine du stress au travail. Et ils sont plus susceptibles d'avoir l'impression que leur travail pâtit de niveaux de stress importants que leurs collègues sur site (44 % contre 33 %).

Contrairement au niveau monde où parmi les télétravailleurs, 7 sur 10 (70 %) affirment se sentir soutenus par leur direction en matière de santé mentale au travail (contre 51 % pour leurs collègues sur site), ils sont moins de la moitié en France (49 % contre 45 % des salariés sur site) à considérer recevoir de l'aide de la part de leur manager dans ce domaine. Il est vrai que pour plus de la moitié d'entre eux (54 %), le télétravail rend plus difficile la détection par les managers au sein de leurs équipes de problèmes de santé mentale, de gestion du stress ou de charge de travail.

Néanmoins, seuls 2 télétravailleurs français sur 10 (20 %) déclarent que leur employeur ne prend aucune mesure proactive pour favoriser leur bonne santé mentale au travail alors que ce nombre monte à 48 % parmi ceux qui travaillent sur site.

Les télétravailleurs offrent le plus d'« heures gratuites » à leurs employeurs

Plus de trois quarts des télétravailleurs (76 % contre 51 % de leurs collègues sur site) déclarent effectuer des heures supplémentaires non rémunérées. Ils donneraient en moyenne à leurs employeurs l'équivalent de 7,65 heures supplémentaires non rémunérées effectuées sur leur temps libre chaque semaine, comparé à la moyenne de 4,3 heures pour ceux qui exercent sur site. Ces chiffres montrent que les salariés à distance effectuent des heures supplémentaires chaque jour sans rémunération additionnelle, qu'il s'agisse de commencer plus tôt ou de se déconnecter plus tard, de faire des pauses raccourcies, de se rendre disponibles en dehors des horaires de travail normaux, et donc de répondre toujours présents.

« La quantité d'heures supplémentaires non rémunérées réalisées par les télétravailleurs est un constat inquiétant mis en avant par notre étude, avec notamment le risque de ne pas respecter le droit à la déconnexion. Par conséquent, les employeurs qui accèdent aux demandes de télétravail ont sans doute intérêt à les accorder de façon progressive, afin que le collaborateur ne passe pas à 3 jours de télétravail du jour au lendemain. Les entreprises peuvent aussi envisager de former leurs managers de proximité au management à distance, à la détection des « signaux faibles » pour prévenir les risques psychosociaux » déclare **Carlos Fontelas De Carvalho, Président d'ADP en France et en Suisse.**

Il poursuit : *« Si le télétravail peut être un outil formidable dans certaines circonstances, il faut aussi être conscient qu'il doit être accompagné pour éviter de générer du stress supplémentaire, voire de mener au burn-out. Le travail hybride est sans doute une solution à privilégier lorsqu'elle est possible : elle répond aux attentes de flexibilité des salariés tout en assurant une présence sur site régulière, plusieurs jours par semaine pour maintenir le lien.*

Enfin, il est nécessaire que toute l'organisation des ressources humaines soit à l'écoute, d'où l'importance de se doter de solutions adéquates, par exemple un système de gestion des temps et des activités qui permettent de mesurer clairement les horaires et les présences. Ce type d'outil peut permettre aux équipes RH de libérer du temps dédié à la gestion administrative pour mieux accompagner les managers et mener des enquêtes ouvertes sur ces éventuelles inégalités entre salariés sur site et télétravailleurs » conclut **Carlos Fontelas De Carvalho.**

A propos de l'étude

Le rapport « [People at Work 2022 : l'étude Workforce View](#) » étudie les comportements des salariés face au monde du travail actuel, ainsi que leurs attentes et espoirs vis-à-vis de leur futur environnement de travail. ADP Research Institute a interrogé 32 924 actifs dans 17 pays entre le 1^{er} et le 24 novembre 2021, dont 1 951 en France.

A propos d'ADP

Concevoir de meilleurs modes de travail grâce à des solutions à la pointe de la technologie, des services haut de gamme et des expériences uniques qui permettent aux collaborateurs d'atteindre pleinement leur potentiel. Ressources Humaines, gestion des talents, des temps et de la paie, basées sur les données et conçues pour vos collaborateurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fr.adp.com

Service de presse ADP

Rumeur Publique

Marie Goislard – Tél : 06 21 23 37 75

Aya El Alami – Tél : 06 44 02 45 23

Léo Khozian – Tél : 01 55 74 52 00

adp@rumeurpublique.fr